

Macron veut freiner l'essor de l'éolien terrestre

Le gouvernement souhaite durcir les conditions d'autorisation de parcs pour améliorer leur acceptabilité

Un vent mauvais souffle-t-il sur l'éolien terrestre ? Après avoir encouragé pendant deux ans son développement, l'exécutif amorce un changement de cap qui ravit les opposants et provoque l'inquiétude de la filière.

C'est Emmanuel Macron lui-même qui a planté la première graine de cette nouvelle donne, le 14 janvier, à Pau. Lors d'une table ronde sur le thème de « l'écologie dans nos territoires », le président de la République avait appelé à être « lucide » en affirmant que « la capacité à développer massivement l'éolien est réduite ». « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays », expliquait-il, avant d'ajouter que « de plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considèrent que leur paysage est dégradé ».

Quelques jours plus tard, dans un entretien dans le Monde du 21 janvier, Elisabeth Borne déclarait que « le développement de l'éolien est très mal réparti en France ». « Cela s'est fait de façon anarchique, et on a des territoires dans lesquels il y a une saturation, y compris visuelle », soulignait la ministre de la transition écologique et solidaire, rompant ainsi avec le discours très enthousiaste sur l'éolien de ses prédécesseurs Nicolas Hulot et François de Rugy. Le 18 février, auditionnée au Sénat, elle précise sa pensée, dénonçant la « covisibilité avec des monuments historiques » et « une situation d'encercllement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable », plaidant pour un « développement harmonieux ».

« Le message des anti-éolien a été entendu par le chef de l'Etat, il a reçu beaucoup de messages à ce sujet, il faut qu'on soit vigilants », décrypte une source élyséenne, qui souligne que la relation avec les Français ruraux est une priorité de la deuxième partie du mandat, et résume : « Emmanuel Macron ne veut pas pourrir la vie de nos concitoyens, il sent que ça monte en milieu rural ».

« Le président veut changer de politique. Il a pris conscience qu'il ne pouvait pas avoir l'image de celui qui a détruit les paysages de la France », se réjouit Jean-Louis Butré, président de la Fédération environnement durable (FED), l'une des principales associations antiéolien. Mais M. Butré reste

prudent sur les conséquences de ce revirement. « Elisabeth Borne a suivi le président, mais son ministère peine à appliquer les nouvelles consignes », déplore-t-il.

« Mieux répartir »

Au ministère de la transition écologique et solidaire, on assure que la ministre assume pleinement cette « inflexion politique » : « On ne va pas faire de l'écologie contre les gens », note-t-on, tout en précisant : « Il ne s'agit pas d'arrêter, il s'agit de mieux répartir ». D'ailleurs, l'exécutif entend développer massivement l'éolien en mer. Ce virage sur l'aile, concernant l'éolien terrestre, est une rupture nette avec les positionnements précédents du gouvernement. M. Hulot, François de Rugy et l'ex-secrétaire d'Etat à la transition écologique et solidaire Sébas-

tien Lecormu ont activement soutenu le développement de l'éolien, notamment en limitant les recours juridiques possibles contre l'installation de nouveaux parcs.

A l'inverse, M^{me} Borne insiste sur la question de l'acceptabilité de l'éolien. Elle souligne que la moitié de la puissance installée est située dans deux régions, les Hauts-de-France et le Grand-Est, alors que certaines régions comptent très peu de parcs.

Pourtant le même gouvernement vient d'adopter une politique énergétique qui mise sur un développement massif de l'éolien. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la feuille de route de la France pour les dix prochaines années, prévoit de doubler la puissance installée des éoliennes terrestres dans le pays. L'exécutif veut ainsi « faire



Les éoliennes de l'Écoparc catalan, à Pézilla-le-Rivière, dans les Pyrénées-Orientales, le 22 février.
JEAN-CHRISTOPHE MILHET POUR « LE MONDE »

La relation avec les Français ruraux est une priorité de la deuxième partie du mandat du président de la République

passer le parc éolien de 8 000 mâts fin 2018 à environ 14 500 en 2028, soit une augmentation de 6 500 mâts », note le document.

Ce secteur s'est fortement développé dans l'Hexagone ces dernières années, mais bien moins que dans d'autres pays européens – les parcs éoliens ont couvert en 2019 environ 6 % de la production élec-

trique. La France est d'ailleurs l'un des plus mauvais élèves au niveau du Vieux Continent dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'énergies renouvelables.

Le ministère se défend de toute intention de revoir à la baisse ces objectifs, mais entend durcir la réglementation. Il envisage un panel de mesures, dont un système de bonus-malus, pour favoriser l'installation dans certains territoires, et prépare une circulaire à destination des préfets pour les inciter à prendre en compte « l'insertion paysagère ». « Il faut qu'on trouve un autre chemin pour arriver à notre objectif, qui lui ne bouge pas », assure-t-on au ministère.

« Nous sommes d'accord sur le problème de la répartition sur le territoire, et nous avons déjà formulé des propositions », rappelle Jean-Louis Bal, le président

du Syndicat des énergies renouvelables (SER). « Mais on est très surpris des propos de la ministre, d'autant que le développement de l'éolien se fait déjà avec beaucoup de concertation : il y a un arsenal de réglementations, des études d'impact visuel, des études de protection du patrimoine, etc. », souligne-t-il. Il déplore que le discours de certains politiques contre l'éolien « a malheureusement fini par porter ses fruits ».

Ainsi, Xavier Bertrand, le président des Hauts-de-France, et Dominique Bussereau, le président de l'Assemblée des départements de France (ADF), ont demandé des « moratoires » dans leurs collectivités. Deux élus locaux de poids, qui ont tous les deux quitté le parti Les Républicains, et dont les messages sont bien arrivés à l'Elysée. ■

NABIL WAKIM